

# Usine polluante classée Seveso en Loire-Atlantique: «Nous dénonçons l'inaction des pouvoirs publics»

Article réservé aux abonnés par [Marine Dumeurger](#)  
publié le 14 octobre 2023 à 19h31



Un an après un dernier rassemblement, la mobilisation a repris ce samedi contre l'usine Yara, en Loire-Atlantique, spécialisée dans les engrais de synthèse, classée Seveso «seuil haut».

L'usine Yara à Montoir-de-Bretagne, en 2020. (Laetitia Notarianni/Hans Lucas)

C'est l'histoire d'une [multinationale qui pollue l'air, les sols et les rivières, impunément, depuis des années](#). Ce samedi 14 octobre, un an après une dernière manifestation, plusieurs associations se sont donné rendez-vous à Saint-Nazaire (Loire-Atlantique). Elles exigent la suspension administrative de l'entreprise Yara, le poids lourd mondial des engrais de synthèse, située à quelques kilomètres de là sur les bords de Loire, à Montoir-de-Bretagne.

Sous un ciel gris qui s'est retenu de verser, Marie-Aline Le Cler, la présidente de l'Association dongeoise des zones à risque et du PRTT (ADZRP), a rappelé devant environ 400 manifestants : *«Il est des anniversaires que l'on ne préférerait pas fêter.»* Car l'affaire Yara n'est pas nouvelle et la mobilisation a des airs de déjà-vu. Propriété du géant norvégien de l'industrie chimique, cette usine est classée Seveso «seuil haut», en raison de ses stocks de nitrate d'ammonium, la substance qui a fait [sauter le site AZF de Toulouse](#) en 2001 et le [port de Beyrouth en 2020](#). Pourtant, malgré cette dangerosité, depuis une vingtaine d'années elle se joue des normes et des seuils autorisés et ne fait

pas les travaux de sécurité demandés. La liste de ses émissions interdites donne des sueurs froides. Rejets d'azote dont elle serait le premier émetteur dans la région et de phosphore dans les eaux, pollution de l'air avec des émissions de particules fines bien supérieures au seuil permis par la préfecture. Cet été encore, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) révélait que, le 28 juillet 2023, Yara avait déversé par accident 13 tonnes d'acide sulfurique dans les eaux pluviales.

## «Ça me met en colère»

Dans la petite foule réunie devant l'hôtel de ville, beaucoup sont des familiers. Depuis l'an passé, de nouvelles têtes ont rejoint la mobilisation. Des jeunes surtout, comme le comité local des Soulèvements de la terre dont Paul, 25 ans, fait partie. Il dénonce pour sa part *«l'agriculture industrielle»* incarnée par Yara. A ses côtés, un petit groupe d'Extinction Rebellion a revêtu ses combinaisons blanches, masques sombres sur la tête. Derrière eux, une banderole flotte : *«Pourquoi tant de cancers dans l'estuaire»* Marie, 73 ans, soupire : *«Je suis tellement choquée de voir que nos vies valent moins que le profit de ces entreprises. Quand les autorités laissent entendre que le nombre anormal de cancers dans la zone est dû à la boisson et au tabac, ça me met en colère.»*

En 2019, l'Autorité régionale de santé publiait une étude soulignant une surmortalité de 28 % chez les moins de 65 ans de l'agglomération nazairienne. Dans cet estuaire ouvrier, où sont installés de nombreux sites d'industrie lourde, elle le justifiait en partie par les habitudes de vie. Non loin de là et des drapeaux LFI ou EE-LV, Céline, 55 ans insiste : *«Le sujet est sensible car, ici, beaucoup de gens travaillent pour ces entreprises. On ne fait pas cela contre eux. Nous savons bien qu'ils habitent eux-mêmes près de ces sites avec leurs enfants. Ce que nous dénonçons, c'est l'inaction des pouvoirs publics.»*

## «Calcul vite fait»

Au-delà de ses pollutions, l'affaire Yara démontre surtout l'incapacité de l'Etat à s'imposer. Déjà, il a tardé à sanctionner. C'est seulement début 2023 que des amendes journalières sont enfin prononcées. L'entreprise est condamnée à verser une somme globale de 743 250 euros. Selon la Dreal, Yara paye bien ces astreintes, mais elle aurait également fait appel de la décision de justice. A l'ADZRP, on préfère évoquer un autre montant : *«Les travaux nécessaires pour mettre l'installation en conformité sont évalués autour de 40 millions d'euros. Entre régler l'amende ou les aménagements, le calcul est vite fait.»* Pour rappel, le chiffre d'affaires global de Yara en 2022 s'élève à 22,3 milliards d'euros.

En fin de cortège, quelques familles discutent entre elles. Parmi eux, Luc, 44 ans, travaille à l'hôpital de Saint-Nazaire et pointe la difficulté d'établir une quelconque responsabilité en matière de santé publique. *«Le problème, c'est qu'il est très compliqué de faire le lien entre la pollution et nos patients. On ne leur demande pas leurs parcours professionnels par exemple. Et puis ce sont des maladies qui se déclarent souvent dix ans après l'exposition.»* Dans l'agglomération nazairienne, une étude épidémiologique doit bientôt débiter. Répondra-t-elle à ces questions ? Dans tous les cas, ses résultats ne devraient pas tomber avant des années.

[Saint-Nazaire](#)